

Philippe Nélidoff, Professeur d'histoire du droit et des institutions à la Faculté de droit de l'Université Toulouse Capitole.

La rénovation économique et sociale...en 1951.

Pour les *Mélanges en l'honneur de Bruno Sire*.

En tant que collègue et en tant que Doyen de la Faculté de droit et science politique de notre Université Toulouse Capitole, je voudrais, tout d'abord, adresser nos sincères remerciements à notre collègue Bruno Sire qui n'a pas ménagé ses efforts, comme Premier vice-Président, aux côtés d'Henry Roussillon puis comme Président (2008-2016) pour faire en sorte que notre Université fasse partie des Universités qui comptent, non seulement dans le paysage universitaire national mais aussi européen et international.

Dans un contexte rendu difficile par les évolutions complexes de nos organisations universitaires jalonnées par de nombreuses lois¹, on doit, entre autres choses, au Président Bruno Sire d'avoir su préserver notre identité propre, dans un esprit de dialogue avec tous nos partenaires mais aussi de fermeté de manière à ce que notre Université Toulouse Capitole reste forte de son identité et maîtresse de son destin. Ce destin commun, depuis un demi-siècle, est celui des juristes, des économistes et des gestionnaires, sans oublier nos collègues politistes. Nous devons mieux nous connaître, multiplier les occasions de travailler ensemble, conjuguer nos compétences, tant en matière de recherche que de formation afin de démultiplier notre potentiel, dans un contexte qui, *volens, nolens*, devient de plus en plus concurrentiel.

J'ajoute que notre forte identité, une fois reconnue et préservée, n'exclut en rien, d'œuvrer avec les autres Universités ou Ecoles du site toulousain, ou *extra muros*, comme en témoignent nos réalisations et nos projets avec nos collègues des Facultés de médecine avec lesquels nous avons mis en place une Passerelle dont on vient de fêter les dix ans et travaillons actuellement à la faveur de la réforme des études de santé.

Héritière d'une très longue tradition d'enseignement du droit à Toulouse, comme nous le rappelle le logo de notre Université qui porte la date de 1229 nous rattachant au petit nombre des plus anciennes Universités européennes, la Faculté de droit et science politique saura, tout en restant fidèle à ses fondamentaux, conduire la nécessaire adaptation aux exigences actuelles. Il convient de donner aux étudiants le socle d'une formation juridique équilibrée, permettre une spécialisation progressive, proposer une ouverture à la compréhension des grands problèmes de société, diversifier nos formations,

¹ Nombreuses ont été les lois entre celle du 10 juillet 1896 et celle du 22 juillet 2013 qui traitent de l'organisation de nos Universités. Se référer notamment à Jacques Verger (Direction), *Histoire des Universités en France*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1986, Bernard Beignier et Didier Truchet (Direction), *Droit de l'enseignement supérieur*, Paris, LGDJ, 2018.

transmettre connaissances et compétences, former à la maîtrise méthodologique permettant une insertion professionnelle optimale. J'ajoute également, car cela me tient à cœur, que nous devons œuvrer au développement de compétences linguistiques, à tous les niveaux de formation car les nouvelles générations d'étudiants doivent et devront de plus en plus être aptes à se mouvoir dans un environnement européen et international où la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes constitue un impératif. Plutôt que d'empiler des Masters, les représentants des grandes entreprises qui sont associés à nos Conseils insistent beaucoup sur le maniement des langues et l'immersion dans un ou plusieurs pays étrangers, à la faveur des programmes Erasmus qui existent depuis plus de trente ans ou d'années de césure.

Tout ceci constitue, me semble-t-il des objectifs largement partagés que nous pouvons raisonnablement atteindre. Au lieu de les subir, il nous faut profiter des réformes en cours, pour progresser dans tous ces domaines. La réforme des procédures d'entrée dans l'enseignement supérieur avec Parcoursup, le dialogue avec nos collègues de l'enseignement secondaire, avec les immersions croisées, les partenariats avec les milieux socio-économiques, les réformes en Licence et en Master, la réflexion sur la prochaine accréditation...constituent autant d'occasions de modernisation, ceci dans la plus grande concertation avec nos collègues et les acteurs de la vie universitaire. Définir des objectifs, dialoguer avec toutes les parties prenantes, effectuer des arbitrages, respecter le processus décisionnel, tant au plan facultaire que des instances centrales de notre Université, dans une relation de confiance réciproque, tout cela participe de l'esprit de réforme qui doit nous animer et nous donner du cœur à l'ouvrage.

Mutatis mutandis, l'impératif de la réforme s'est posée à plusieurs périodes de l'Histoire. Nous voudrions évoquer brièvement, le programme de « rénovation économique et sociale » proposé par le Général De Gaulle, dans le cadre de la Libération et dans les années qui l'ont immédiatement suivie.

Comme nous l'avons déjà entamée, au plan de la reconstruction politique lors de l'un des colloques² qui s'est tenu au Sénat à l'automne 2018, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Constitution de la Cinquième République, notre réflexion prend appui sur le programme développé par la RPF à l'occasion des élections législatives de 1951, année qui n'est pas étrangère à la biographie du Président Bruno Sire ! L'ouvrage³, intitulé : *La France sera la France. Ce que veut*

² Colloque *Constitution française, Constitution polonaise, Réflexions à l'occasion d'un soixantième anniversaire*, sous la direction du Pr. Nicolas Haupaïs, Cinquième journée juridique franco-polonaise organisée le 23 novembre 2018 au Palais du Luxembourg par le Centre de Recherche juridique Pothier de l'Université d'Orléans et l'Université Jagellonne de Cracovie.

³ Rassemblement du Peuple français, *La France sera la France. Ce que veut Charles De Gaulle*, 1951, 358 pages. Les cinq parties sont les suivantes : les institutions, l'unité française, la rénovation

Charles De Gaulle, reprend, en les ordonnant de manière thématique, les discours et allocutions prononcés par le Général De Gaulle entre l'appel du 18 juin 1940 et l'été 1950. Il comprend cinq parties⁴, d'inégale longueur, dont une consacrée à la rénovation économique et sociale qui constituera notre source principale. Nous la compléterons par des extraits des Mémoires⁵ de Michel Debré. Je me rappelle que le « premier Premier Ministre » de la Cinquième République était venu dans notre Université présenter le premier tome de ses Mémoires. Il prononça le 7 février 1985 dans l'amphi Cujas, qui n'était pas encore rénové, une belle intervention qui enthousiasma les jeunes étudiants que nous étions alors, souhaitant que « notre génération connaisse une France de nouveau retrouvée et rayonnante ».

A une époque où tout le monde ou presque se réclame du gaullisme, il nous paraît utile de revenir aux sources de la pensée gaullienne, en matière sociale (I) comme en matière économique (II).

I-Les grands axes de la politique sociale :

Partant d'une approche morale, le Général De Gaulle insiste sur la nécessité de construire une société plus fraternelle, conforme aux grands idéaux de la République, ce qui le conduit à prôner l'alliance du capital et du travail et à insister sur le rôle de syndicats rénovés, en tant que corps intermédiaires.

Question ouvrière et démocratie sociale :

Dès le 25 novembre 1941⁶, le Général De Gaulle aborde la question ouvrière sous un angle d'abord moral : il s'agit de construire un « ordre tel que la liberté, la sécurité, la dignité de chacun y soient exaltées et garanties »...Il faut donc travailler à mettre en place au sortir des épreuves de la guerre et de l'occupation une société plus fraternelle. Ce thème revient à plusieurs reprises. Ainsi à l'occasion de la fête du 1^{er} mai qui est « une fête nationale. Parce qu'elle est, par excellence, la fête des travailleurs...qui, de leurs mains, remuent la bonne vieille terre de France, de ceux qui, par leurs mains, la fouillent pour en tirer métaux et charbon, de ceux dont les mains fabriquent, à l'usine ou à l'atelier, tout ce qui rend meilleure la vie des autres...Parce que, dans les pires drames de notre Histoire, c'est du peuple laborieux que se levèrent toujours les grandes vagues profondes dont la Patrie sortie sauvée, libérée, renouvelée... C'est dans l'esprit de sacrifice, de courage, de patriotisme des classes laborieuses françaises, que

économique et sociale, l'Union française, l'action extérieure. La plupart des citations de discours du Général De Gaulle sont issues de cet ouvrage.

⁴ *Ibidem*, Troisième partie : la rénovation économique et sociale, p. 111-158. Cette troisième partie comporte deux chapitres, l'un intitulé : le programme social : la condition ouvrière. L'Association, avec une annexe consacrée au syndicalisme ; l'autre : La politique économique : les conditions du redressement. La production, avec deux annexes consacrées aux nationalisations et à l'agriculture.

⁵ Michel Debré, *Trois Républiques pour une France, Mémoires*, Paris, Albin Michel, Tome 1, Combattre, 1984 Tome 2, Agir, (1946-1958), 1988.

⁶ Programme du RPF, *Op. cit.*, p. 113, Discours prononcé à l'Université d'Oxford.

la nation trouva la source de son éternelle grandeur... Parce qu'ils sont révolus les temps funestes où les Français luttèrent entre eux sans se comprendre et sans s'aimer. Parce que les Français, éclairés par l'affreuse lumière du désastre, de la misère et de la trahison, ne veulent plus s'inspirer, les uns vis-à-vis des autres, que de la simple et consolante fraternité. Parce qu'aujourd'hui, malgré la faim, l'oppression, l'infâme propagande, ce sont les travailleurs français, ceux de la terre, ceux des usines, ceux des transports qui donnent, au milieu des ennemis et des traîtres qui les servent, l'exemple de la résistance »⁷... « L'unité ouvrière se cimente dans le combat et dans la résistance contre l'ennemi, son système et ses amis. Quand viendra la victoire, la Patrie reconnaissante devra et saura faire à ses enfants, ouvriers, artisans, paysans, d'abord un sort digne et sûr, ensuite la place qui leur revient dans la gestion des grands intérêts communs. Et voici que les cadres de la résistance ouvrière se révèlent comme investis de de la confiance des travailleurs. Ils seront au premier rang de cette élite sur laquelle compte la France pour conduire l'œuvre immense et fraternelle de rénovation »⁸.

Le 11 novembre 1942, le Général De Gaulle dénonce « un régime social et moral sclérosé dans lequel la Patrie se vit successivement négligée par des masses exploitées puis trahie par des coalitions de trusts et de gens en place. Elle entend construire chez elle un édifice social et moral dans lequel chaque individu pourra vivre dans la dignité et dans la sécurité, où nul monopole ne pourra abuser des hommes ni dresser aucune barrière devant l'intérêt général »⁹.

Le 14 juillet 1943 : « ...Sans briser les leviers d'activité que constituent l'initiative et le légitime bénéfice, la nation saura vouloir que les richesses naturelles, le travail et la technique, qui sont les trois éléments de la prospérité de tous, ne soient point exploités au profit de quelques-uns. La nation saura faire en sorte que toutes les ressources économiques de son sol et de son Empire soient mises en œuvre, non pas d'après le bon plaisir des individus, mais pour l'avantage général...c'est dans l'ordre que les Français entendent traiter leurs affaires et ne point sortir de la guerre pour entrer dans des luttes civiles »¹⁰...

Le 3 novembre 1943 : « La France veut que cesse un régime économique dans lequel les grandes sources de la richesse nationale, échappaient à la nation, où les activités principales de de la production et de la répartition se dérobaient à son contrôle, où la conduite des entreprises excluait la participation des organisations de travailleurs et de techniciens... Elle veut que les biens de la France profitent à tous les Français...procurer à chacun de ses fils un niveau de vie digne et sûr...qu'il ne puisse plus se trouver un homme ni une femme de bonne volonté qui ne soient assurés de vivre et de travailler dans des conditions

⁷ *Ibidem*, p. 114, Discours prononcé le 30 avril 1942 à la Radio de Londres.

⁸ *Ibidem*, p. 115. A l'occasion du 1^{er} mai 1943.

⁹ *Ibidem*, p. 115-116, Discours prononcé à l'Albert Hall.

¹⁰ *Ibidem*, p. 116-117. Discours prononcé à l'occasion du 14 juillet 1943.

honorables de salaire, d'alimentation, d'habitation, de loisirs, d'hygiène, de pouvoir multiplier, faire instruire, voir rire joyeusement leurs enfants »¹¹.

« La démocratie française devra être une démocratie sociale, c'est-à-dire assurant organiquement à chacun le droit et la liberté de son travail, garantissant la dignité et la sécurité de tous, dans un système économique tracé en vue de la mise en valeur des ressources nationales et non point au profit d'intérêts particuliers, où les grandes sources de la richesse commune appartiendront à la nation, où la direction et le contrôle de l'Etat s'exerceront avec le concours régulier de ceux qui travaillent et de ceux qui entreprennent »¹².

Au moment de la Libération, le Général De Gaulle reprend les mêmes idées. « Pour résumer les principes que la France entend placer désormais à la base de son activité nationale, nous dirons que, tout en assurant à tous le maximum possible de liberté et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise, elle veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns mais pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêts qui ont tant pesé sur la condition des hommes et sur la politique même de l'Etat soient abolies...et qu'enfin chacun de ses fils et chacune de ses filles puisse vivre, travailler, élever ses enfants, dans la sécurité et dans la dignité »¹³. A partir de ces grandes orientations, le Général De Gaulle définit la « vaste perspective de l'Association ¹⁴».

L'Association du Capital et du Travail :

Rejetant les idéologies jugées périmées du capitalisme et de la lutte des classes, le programme du RPF vise à insuffler dans l'entreprise, malgré les réticences ¹⁵d'une partie du patronat, un esprit nouveau de collaboration.

Il s'agit de créer « entre tous ceux qui participent à la tâche sacrée de la production française : chefs d'entreprise, ingénieurs, ouvriers, paysans, les modalités et l'atmosphère de cette réelle et franche collaboration dans l'effort, l'initiative, les traverses et le succès que doit devenir la psychologie nouvelle de notre activité nationale »¹⁶. Constatant à quel point l'évolution technique et sociale a développé la valeur de la classe ouvrière française, observant l'importance du rôle que son patriotisme, sa sagesse, son courage, ont joué dans la résistance de la Patrie à l'ennemi, jouent à présent dans sa remise en ordre, joueront demain dans son renouvellement, nous affirmons qu'il est équitable et salubre d'associer, par l'esprit et par le cœur aussi bien que par les mains, à ce

¹¹ *Ibidem*, p. 117. Discours prononcé à la séance inaugurale de l'Assemblée Consultative provisoire.

¹² *Ibidem*, p. 117-118. Discours prononcé devant l'Assemblée consultative provisoire à Alger.

¹³ *Ibidem*, p. 118-119. Discours prononcé le 18 mars 1944.

¹⁴ *Ibidem*, p. 119.

¹⁵ Michel Debré, *Trois Républiques pour une France*, *Op. cit.*, Tome 2, p. 147.

¹⁶ Programme du RPF, *Op. cit.*, p. 119. Discours radiodiffusé du 31 décembre 1944.

qui est gestion, organisation, perfectionnement des entreprises tous ceux qui y prodiguent leur peine....Nul ne conteste que doivent être respectés les droits et l'autorité de la direction sans lesquels rien ne vaudrait rien. Mais place à la collaboration pour le rendement de l'œuvre commune »¹⁷.

Le thème de l'Association constitue l'un des thèmes majeurs lors de la fondation du RPF en avril 1947. Rejetant le système où « les travailleurs seraient de simples instruments dans l'entreprise dont ils font partie et un autre qui écraserait tous et chacun, corps et âme dans une odieuse machinerie totalitaire et bureaucratique », Charles De Gaulle propose une « solution humaine, française, pratique...qui consiste en une « association digne et féconde de ceux qui mettent en commun, à l'intérieur d'une même entreprise, soit leur travail, soit leur technique, soit leurs biens et qui devraient s'en partager, à visage découvert et en honnêtes actionnaires, les bénéfices et les risques...C'est la voix de la concorde et de la justice fructifiant dans la liberté ». C'est aussi une manière de permettre « le bon travail des entreprises, tout comme celui des cultures... Les conflits inspirés par la lutte des classes ne correspondent plus en rien aux réalités d'aujourd'hui et ne peuvent nous mener qu'à la ruine, à la misère et à la servitude ». C'est dans un régime organique d'association entre tous ceux qui travaillent ensemble à l'intérieur d'un même groupe d'entreprises que doivent se traiter d'égal à égal les rémunérations et les conditions du travail. Il va de soi qu'une telle institution doit comporter un arbitrage organisé à chaque degré de l'association ; l'arbitre suprême étant naturellement l'Etat, ce qui exige d'ailleurs que celui-ci soit impartial, c'est-à-dire élevé au-dessus des partis. Dans les rapports entre les catégories diverses qui prennent part à la production, chefs d'entreprise, ouvriers, cadres, employés, il faut un esprit nouveau, sans lequel les meilleures lois ne vaudront pas grand-chose »¹⁸.

« Le progrès dans la productivité ne peut être obtenu que « par la coopération active du personnel tout entier...Assez de ce système absurde où pour un salaire calculé au minimum, on fournit un effort minimum, ce qui produit collectivement le résultat minimum ! Assez de cette opposition entre les divers groupes de producteurs qui empoisonne et paralyse l'activité française ! En vérité, la rénovation économique de la France et, en même temps, la promotion ouvrière, c'est dans l'association que nous devons les trouver...Depuis le patron ou le directeur inclus jusqu'au manœuvre inclus, tous recevraient, de par la loi et suivant l'échelle hiérarchique, une rémunération proportionnée au rendement global de l'entreprise...« Ce qu'il faut, c'est créer et faire vivre l'association du travail, du capital, de la direction, qui confère à chacun la dignité

¹⁷ *Ibidem*, p. 120. Discours prononcé à l'Assemblée consultative le 2 mars 1945.

¹⁸ *Ibidem*, p. 121-122. Discours de Lille le 29 juin 1947.

d'un sociétaire, responsable et bénéficiaire du rendement collectif, à son échelon et pour sa part »¹⁹.

La lutte des classes empoisonne « les rapports humains, affole les Etats, brise l'unité des nations, fomenté les guerres. ...C'est bien la question sociale, toujours posée, jamais résolue qui est à l'origine des grandes secousses subies depuis trente-cinq ans. Aujourd'hui, c'est la même question, toujours posée, jamais résolue qui pousse le monde vers un drame nouveau. C'est elle qui fournit de prétextes la tyrannie qui s'étend sur les deux tiers de l'Europe et de l'Asie. C'est elle qui empêche la prospérité de prendre son essor pour adoucir les misères humaines...Il faut que « chaque homme trouve dans la société sa place, sa part, sa dignité...Ce sont des sociétaires, et non des adversaires, qui, selon nous, doivent assurer ensemble la marche des entreprises. Ce sont des contrats, établis en vue du meilleur rendement et assurant à chacun sa part des bénéfices, qui doivent remplacer aussi bien le dirigisme des prix et salaires que le système des conventions (collectives) qui ne sont que des armistices »²⁰. Dans ses Mémoires, Michel Debré présente l'association capital-travail comme une « pièce maîtresse » du « renouvellement de la société ». Tout en améliorant la productivité des entreprises, elle devait conforter l'union nationale...mettre en place des mécanismes utiles à la promotion des humbles et des modestes dès lors qu'ils ont les qualités requises ou qu'ils peuvent les acquérir »²¹. Ce régime de l'Association appelle une rénovation du syndicalisme.

Un syndicalisme rénové :

On sait que le 1^{er} septembre 1945, le Général De Gaulle avait refusé de recevoir le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, qui voulait discuter de la loi électorale, la nature d'association professionnelle relevant de la loi de 1884, ne mettant pas sur le même plan que les partis politiques.

Selon le Général De Gaulle, les représentants de ceux qui prennent part à l'association, normalement les syndicats, doivent être totalement affranchis de toute subordination politique et librement choisis par scrutin régulier et secret²²... « Le syndicalisme doit être professionnel, libre, constructif »²³. « L'Association imposera au syndicalisme une profonde transformation. Celui-ci a rendu de grands services aux travailleurs mais les syndicats ont été la proie des partis, « des instruments au service de leur politique »²⁴. Le rôle des syndicats sera « d'une importance extrême ». Ils auront à éclairer leurs mandants sur leur

¹⁹ *Ibidem*, p. 127-128. Discours prononcé le 1^{er} mai 1949.

²⁰ *Ibidem*, p. 132-133. Discours du 1^{er} mai 1950.

²¹ Michel Debré, Mémoires, Tome 2, *Op. cit.*, p. 137. Voir également : François Mauriac, *De Gaulle*, Paris, Editions Grasset, 1964, pp. 187-198.

²² Programme du RPF, *Op. cit.*, Discours du 1^{er} mai 1950.

²³ *Ibidem*, p. 122-123. Discours à Saint-Etienne le 4 janvier 1948.

²⁴ *Ibidem*, p. 125. Discours au vélodrome d'hiver le 14 décembre 1948.

participation aux contrats de société. Ils prendront en mains, à l'intérieur de la profession, tout ce qui tendrait à améliorer le rendement : formation technique, apprentissage, qualifications. C'est avec leur concours que seraient, comme il faut, représentées dans l'Etat les activités économiques françaises ».

Pour lui, les syndicats permettent à ceux qui travaillent de faire valoir leurs intérêts professionnels et d'apporter leur concours constructif au rendement et au développement de la productivité française. Par contre, ils n'ont pas à constituer une féodalité dominée par le parti de l'étranger. Il faut donc arracher les syndicats à ceux qui en abusent au profit de leur politique et les rendre à ceux à qui ils doivent appartenir, c'est-à-dire aux professionnels. Pour cela, il faut imposer l'élection libre, secrète, universelle, sur les lieux de travail de ceux qui seront appelés l'honneur et à la charge de représenter leurs camarades dans la profession. Il faut également imposer que les représentants fassent partie de la profession et refuser que se constitue une profession de syndicaliste. Quand les syndicats seront devenus libres et professionnels, la France pourra compter sur eux, non pas seulement pour assurer la défense des intérêts professionnels mais aussi pour concourir d'une manière directe à la reconstruction de la l'économie française et à sa rénovation »²⁵. Il faut que le syndicalisme français se lave de la politique »²⁶. Le général De Gaulle se prononcera également contre la reconnaissance constitutionnelle des syndicats »²⁷.

II-La définition et la mise en œuvre d'une politique économique :

Dans la période de la Libération puis dans les années qui l'ont immédiatement suivie, le Général De Gaulle a exposé ses vues dans le domaine du redressement économique de la France autour de plusieurs questions essentielles : augmentation de la production, nationalisation raisonnée, politique agricole.

L'augmentation de la production :

Le 18 mars 1944, le Président du Gouvernement provisoire écarte d'emblée toute perspective d'euphorie économique qu'entraînera la Libération. Les difficultés d'approvisionnement ne seront pas immédiatement levées et il conviendra d'adopter « des mesures rigoureuses quant au rationnement, aux prix, à la monnaie, au crédit » mais la situation ira en s'améliorant de « manière lente et progressive...les rigueurs du moment constituant la prime d'assurance de l'avenir ». Parallèlement, le gouvernement stimulera par tous les moyens possibles, la production agricole et la reconstruction industrielle...et ne tolérera pas les coalitions d'intérêts, les monopoles privés, les trusts dont la persistance dans la période de démarrage compromettrait par avance les réformes de

²⁵ *Ibidem*, p. 134-135. Conférence de presse du 12 novembre 1947.

²⁶ *Ibidem*, p. 136. Discours du 14 décembre 1948.

²⁷ *Ibidem*, p. 136. Conférence de presse du 1^{er} octobre 1948.

structure économiques et sociales... Les excès d'enrichissement ...obtenus par des activités déployées à l'avantage direct de l'ennemi devront être purement et simplement supprimés. La France nouvelle reconnaît l'utilité d'un juste profit. Mais elle ne tiendra plus pour licite aucune concentration d'entreprises susceptible de diriger la politique économique et sociale de l'Etat et de régenter la condition des hommes »²⁸.

Un an plus tard, le Général De Gaulle appelle à « voir grand et viser haut du moment qu'il s'agit de la France et quelle que soit temporairement sa situation. Il y faut un travail acharné, un long temps, beaucoup d'initiative. Mais la puissance est au bout, une puissance qui ...n'écrasera personne et, au contraire, profitera à tous nos semblables ». Il faut viser « une production plus large et plus rationnelle » dans tous les domaines : « mobiliser les vastes ressources agricoles et industrielles de la Métropole et de l'Empire », utiliser les mines de la Sarre²⁹ et les charbonnages de la Ruhr. Il faut se doter « d'une puissante industrie métallurgique d'où sortent locomotives, wagons, rails, navires, avions, machines, outillages, armements, charpentes des bâtiments et dont procède l'activité des industries mécaniques et chimiques. Il faut doubler le rendement de la production agricole par un outillage approprié, la sélection des cultures et du cheptel, le remembrement des propriétés, l'amendement meilleur des terres, la distribution de l'eau et du courant électrique, l'amélioration du logement et des bâtiments d'exploitation »³⁰.

Peu après la capitulation allemande, le Général De Gaulle insiste sur la nécessité impérieuse de rentrer dans l'activité économique générale, non comme un peuple qui attendrait tout des autres, mais comme des gens qui travaillent... Hier, il n'y avait pas de devoir national qui l'emportât sur celui de combattre... Aujourd'hui, il n'y en a pas qui l'emporte sur celui de produire ». Et ceci dans l'ordre car « il n'y a pas de rayonnement dans la confusion, ni de progrès dans le tohu-bohu »³¹. Tout ceci justifie une politique courageuse et temporaire de fixation des prix et des salaires et des traitements, des efforts renouvelés des producteurs et l'absence de grèves dont la combinaison aggraverait la situation. « Nous avons perdu par le fait de la guerre la moitié de notre fortune nationale, en valeur absolue. En valeur relative, par rapport à d'autres nations qui ont, avant ou pendant la guerre, modernisé leur outillage et leurs méthodes, nous avons perdu bien davantage encore avec la menace du déclin économique. Il faut nous établir sur une base de départ solide en stabilisant la monnaie, ce qui implique une réduction considérable des dépenses publiques. Il faut accroître

²⁸ *Ibidem*, p. 137-138, Discours prononcé devant l'Assemblée consultative d'Alger le 18 mars 1944.

²⁹ Alors qu'avait été imaginé un rattachement de la Sarre à la France, à titre de « réparation à caractère économique » ou bien la création d'un Etat indépendant. Cf Michel Debré, *Trois Républiques pour une France*, *Op. cit.*, p. 48 et plus globalement le chapitre trois sur la Sarre, pp. 46-60.

³⁰ *Ibidem*, p. 138-140. Discours prononcé à Paris devant l'Assemblée consultative le 2 mars 1945.

³¹ *Ibidem*, p.140-141. Discours radiodiffusé le 24 mai 1945.

notre production agricole et industrielle, que tout le monde travaille au maximum, que nous incorporions deux millions de travailleurs étrangers, que nous nous procurions autant de charbon que nous pouvons en extraire, que nous poursuivions la modernisation agricole et industrielle, que l'esprit d'entreprise, l'initiative, l'émulation soient dans tous les milieux encouragés et récompensés, que, par principe, la liberté soit rétablie dans chaque branche de l'activité dès qu'un équilibre s'y trouve possible entre l'offre et la demande »³².

« La rénovation de la puissance économique française sera une œuvre extrêmement dure et qui s'étendra à la durée d'au moins une génération »³³.

Les objectifs de salut public sont les suivants : établir l'équilibre budgétaire de la France afin d'obtenir une stabilisation de la monnaie, la compression d'un tiers des dépenses publiques³⁴. Il faut également augmenter notre production, notamment agricole en lui procurant un renfort de main d'œuvre considérable, par le concours de la jeunesse française. Il faut augmenter la production industrielle en particulier en améliorant la productivité, le rendement en bâtissant un régime social nouveau à l'intérieur des groupes d'entreprises. Ce régime social, c'est le régime de l'Association³⁵.

« Cela implique d'abord que l'agriculture qui fut toujours, qui est, qui doit rester l'armature et comme le criterium de la valeur de la France, reçoive un appui massif quant à son équipement et quant à sa main d'œuvre »³⁶.

« Les causes essentielles du mal : excès des dépenses publiques, insuffisance de la production, et par-dessus tout : inquiétude générale. Réduire les dépenses, d'une manière effective et durable, cela comporte...la suppression de services entiers, la mise en ordre radicale des entreprises nationalisées, la réforme profonde des Assurances sociales, le rétablissement à tous les échelons administratifs de la discipline et de la responsabilité rongées par les empiétements des partis »³⁷.

La politique de nationalisation :

Le programme du RPF rappelle d'abord l'historique³⁸ des nationalisations qui commencèrent en décembre 1944 avec la création des Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais entraînant transfert de propriété à l'Etat et la création du Comité Provisoire de la Marine marchande entraînant la direction et le contrôle de la navigation « dans le cadre de la réquisition générale de la flotte de commerce ainsi que le contrôle des compagnies subventionnées. En janvier

³² *Ibidem*, p. 142. Discours à Strasbourg, le 7 avril 1947.

³³ *Ibidem*, p. 143. Conférence de presse du 24 avril 1947.

³⁴ *Ibidem*, p. 144. Conférence de presse du 12 novembre 1947.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*, p. 146. Discours de Compiègne le 7 mars 1948.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ *Ibidem*, p. 149-151.

1945, les usines Renault, mises sous séquestre dès octobre 1944 et dont la confiscation avait été prononcée par le Conseil des Ministres le 15 novembre, étaient nationalisées sous la forme d'une Régie Nationale à participation ouvrière. Le 20 mai 1945, l'entreprise Gnôme –et-Rhône, devenue dans l'entre-deux guerres, la plus grande entreprise de construction de moteurs d'avions en Europe, était nationalisée par un autre procédé : la propriété de toutes les actions de cette société était transférée à l'Etat, rien n'étant changé à l'organisation de la société elle-même. Même chose pour les transports aériens. L'ordonnance du 26 juin 1945 transfère à l'Etat, à compter du 1^{er} septembre 1944, la propriété des actions du capital d'Air-France³⁹. Certaines de ces nationalisations avaient un caractère définitif car répondant aux réformes de structure essentielles. D'autres (Navigation) répondaient aux conditions de la guerre. D'autres avaient le caractère de sanction à l'égard d'entreprises dont la direction était accusée de collaboration.

L'Assemblée consultative, le 27 décembre 1944 approuvait à l'unanimité le programme du conseil National de la Résistance demandant la « nationalisation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des ressources du sous-sol, des compagnies d'assurances et, en premier lieu, des grandes banques ».

Le 24 mai 1945, le Chef du Gouvernement annonçait des dispositions plaçant « organiquement entre les mains de l'Etat, sans spoliation...pour le service exclusif de la Nation, deux leviers de commande essentiels...la production du charbon et de l'électricité dont dépend en grande partie le développement économique du pays...et la distribution du crédit, (permettant) d'orienter tout l'ensemble de l'activité nationale ». Le Général De Gaulle annonçait le 23 novembre 1945 deux projets de lois concernant la nationalisation du crédit⁴⁰ et de l'électricité⁴¹ et ultérieurement de diverses branches d'assurances. Il appartient, en effet, à l'Etat d'exercer un devoir de direction économique du pays, tous les droits de la liberté étant sauvegardés. La politique de nationalisation « à la française » doit être liée à celle du Plan qui est « l'utile charnière entre la volonté de l'Etat et l'ardeur des chefs d'entreprise »⁴².

« Si nous entendons faire en sorte que...la valeur individuelle, la liberté, l'émulation demeurent à la base de l'activité nationale...si nous nous promettons de lever progressivement...les contraintes que la guerre oblige l'Etat à faire peser...si nous n'imaginons pas l'économie française de demain sans un « secteur libre » aussi étendu que possible, nous déclarons que l'Etat doit tenir les leviers de commande...dans la mise en valeur des grandes sources de

³⁹ Des mesures spéciales étaient en même temps adoptées pour Air bleu et Air-France Transatlantique.

⁴⁰ Cette nationalisation du crédit sera votée le 2 décembre 1945.

⁴¹ Projet de loi concernant la nationalisation de l'électricité et du gaz déposé le 18 janvier 1946.

⁴² Michel Debré, Mémoires, Tome 2, *Op. cit.*, p. 138.

l'énergie : charbon, électricité, pétrole ainsi que des principaux moyens de transport : ferrés, maritimes, aériens et des moyens de transmission dont tout le reste dépend. C'est son rôle d'amener lui-même la principale production métallurgique au niveau indispensable. C'est son rôle de disposer du crédit afin de diriger l'épargne nationale vers les vastes investissements qu'exigent de pareils développements et d'empêcher que des groupements d'intérêts particuliers puissent contrarier l'intérêt général... mais le moment et le choix des modalités provisoires des transferts ou des nationalisations sont affaires d'opportunité, de préparation, de moyens »⁴³.

Le Général De Gaulle considère que les nationalisations qu'il a opérées ou préparées ont été par la suite complètement dévoyées... parce que les féodaux s'en sont emparés. Cela vise la composition des conseils d'administration, la gestion et la direction des entreprises, la manière dont est exercée l'autorité indispensable dans toute espèce d'entreprise... Il n'y a aucune espèce de raison pour que les entreprises d'aviation restent à perpétuité nationalisées... pour que l'entreprise Berliet reste sous le contrôle absurde sous lequel on la maintient ou pour que Renault reste perpétuellement nationalisé... Il faut remettre en ordre les entreprises nationalisées »⁴⁴. Il est souhaitable, également, de leur appliquer le régime de l'Association qui permettrait d'« augmenter leur rendement, leur productivité, leur discipline, exactement comme il le ferait dans les entreprises privées. Il n'y a aucune raison pour que, dans les entreprises nationalisées, le personnel... ne soit pas associé aux résultats obtenus, qu'il n'en partage pas avec le patron qui, en l'occurrence est l'Etat, avec les cadres, avec la direction, les bénéfices et les risques. Je suis convaincu... que le régime de l'Association, introduit dans les entreprises nationalisées, changerait complètement la manière dont celles-ci fonctionnent, et ce serait l'avantage général. Le vieux capitalisme, nous ne le maintiendrons pas tel quel, et cela vaut mieux. Le communisme, nous n'en voulons pas. Il n'y a pas d'autre issue, digne, humaine, économique, que le régime de l'Association »⁴⁵. Le régime de l'association devait également être appliqué, » dans une large mesure aux services publics »⁴⁶.

La politique agricole :

A la terre et à la production agricole, le Général De Gaulle a toujours attaché une éminente dignité. « La production agricole doit être accrue, par l'équipement et le groupement rationnel des exploitations, le concours du travail de toute notre

⁴³ *Ibidem*, p. 151-152. Discours prononcé devant l'Assemblée consultative le 2 mars 1945.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 152-153. Conférence de presse du 12 novembre 1947.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 153-154. Conférence de presse du 1^{er} octobre 1948.

⁴⁶ François Mauriac, De Gaulle, *Op. cit.*, p. 197. Citant le discours de clôture des Assises nationales du RPF le 25 juin 1950.

jeunesse, la création d'une ambiance nationale d'estime et d'encouragement, à l'égard de ceux qui remuent de leurs mains la terre de France »⁴⁷.

Les cultivateurs ont, au fond d'eux-mêmes, le sentiment qu'ils sont essentiellement la France, parce qu'ils tiennent, pétrissent, épousent, la terre où les autres ne sont que posés...Quant à moi, je reçus, de cette grande vérité, une sorte de démonstration physique, quand, à mesure de la Libération, parcourant ou survolant notre territoire, je voyais l'étendue des désolantes destructions, mais quand, en même temps, l'aspect de nos champs, tous cultivés malgré tant d'absences, d'épreuves et de dangers, me prouvait que la France n'était nullement tarie à sa source. Alors, en dépit de tous les obstacles dressés, je me sentais traversé d'une immense confiance dans la Patrie. Dans le redressement national, c'est à eux que reviennent le premier rôle et la plus haute dignité...celle de nourrir les Français. Il faut un accroissement considérable de la production agricole, tant en quantité qu'en qualité. Il faut multiplier par dix le nombre des tracteurs, des engrais suffisants, une sélection convenable des semences, le choix des races d'élevage, un remembrement raisonnable des propriétés, le développement du crédit, en particulier pour les jeunes agriculteurs qui s'installent, augmenter et sécuriser la situation des travailleurs-employés d'agriculture. Représentons-nous tout ce qu'il y a à faire, d'abord pour reconstruire les maisons et les bâtiments de culture qui ont été détruits, ensuite pour transformer les conditions du logement, de l'hygiène, des loisirs à la campagne. En comparant ce qui est avec ce qui pourrait être, la nation demande à son agriculture un grand effort d'organisation...Ce n'est qu'en s'associant, en coopératives, syndicats, mutuelles, soit par régions ou localités, soit par branches de production que les agriculteurs peuvent...régler le problème du rendement, s'ils veulent rester libre et maître chez soi...Aujourd'hui, l'interdépendance domine aussi la production. Pour l'utilisation des engins mécaniques, les achats et les ventes, les contrats de toute nature, l'investissement de l'épargne, les travaux d'utilité commune, les recherches concernant les cultures, les plants, l'élevage, s'impose la coopération. C'est par là que l'agriculture doit évoluer vers un régime nouveau. Ce que le peuple français, qui se rassemble pour rénover la France...attend de l'Association dans l'industrie, il l'attend de la Coopération dans l'agriculture. Il s'agit, pour l'une comme pour l'autre...que chacun y ait sa part, son rôle, sa liberté, sa dignité, mais que tout le monde s'y plie à la grande loi moderne qui est le regroupement pour l'effort collectif en vue du meilleur rendement. Il peut s'accomplir par là, dans les deux branches de l'économie française une réforme d'une immense portée qui changerait du tout au tout l'atmosphère du pays et, en même temps, donnerait à la production, grâce à la productivité, un essor considérable. Mais il

⁴⁷ Ibidem, p. 155. Discours du 17 avril 1948 aux Assises de Marseille.

va de soi que si l'Etat a le devoir de favoriser cette évolution, celle-ci doit être accomplie librement. Il va de soi également que la coopération agricole, comme l'association industrielle, doit s'organiser entre professionnels et échapper aux partis et à leur politique, sous peine d'en être aussitôt dévoyée »⁴⁸.

L'époque actuelle nous semble bien éloignée de celle qu'ont fait revivre les sources que nous avons abondamment sollicitées, comme le programme du RPF, en 1951, nous y invitait. Le sentiment d'union nationale et de « solidarité »⁴⁹, issue de la Résistance, qui permit pendant quelques mois à des hommes politiques de tout bord et de toute sensibilité de travailler ensemble à la reconstruction de la France se fissura rapidement au profit des vieilles habitudes artisanes. Certes, le caractère social de la République française a bien été proclamé par les Constitutions de la Quatrième⁵⁰ et de la Cinquième⁵¹ Républiques. Certes, des réalisations importantes ont été menées à bien : programme de nationalisations, réorganisation de la Sécurité sociale, comités d'entreprise, instauration du Commissariat au Plan, mais les idées du Général De Gaulle, malgré l'immense prestige qui entoura le chef de la France libre, se heurtèrent longtemps à l'opposition des partis traditionnels. On sait d'ailleurs que les élections législatives de 1951 furent perdues en raison de la pratique des apparentements liée au scrutin proportionnel et de la constitution d'une troisième force contre les communistes et les gaullistes⁵² et que la fondation du RPF fut un échec temporaire⁵³ et peut-être une « erreur »⁵⁴, avant le retour aux affaires du Général sur fond de crise algérienne en 1958.

Il n'en demeure pas moins que la profondeur de vue de celui dont la destinée se confondit avec celle de la France au XXe siècle reste une référence majeure dans la réflexion politique française. C'est l'esprit de renouveau qu'il incarna, au sortir du drame de la Seconde Guerre mondiale sur la base de la restauration de l'autorité de l'Etat dans une France meurtrie mais libérée et debout. C'est la référence permanente à la grandeur de la France et à l'intérêt général dont le garant ne peut être que l'Etat. Entre un libéralisme « sans foi, ni loi », et un collectivisme incompatible avec un régime de libertés, une troisième voie, celle de la démocratie sociale soutenue par un Etat fort et indépendant, en un mot souverain, était tracée, de manière durable afin que notre pays, avec son génie propre, reste un pays qui compte dans le cortège des nations.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 155-158. Discours de Nevers aux paysans français, le 17 avril 1948.

⁴⁹ Michel Debré, Mémoires, Tome 2, *Op. cit.*, p. 108.

⁵⁰ Article premier de la Constitution du 27 octobre 1946.

⁵¹ Article premier de la Constitution du 4 octobre 1958.

⁵² Michel Debré, Mémoires, *Op. cit.*, Tome 2, chapitre 4, 1951 ou la gravité de l'échec, pp. 142-160.

⁵³ Le RPF est dissous le 13 septembre 1955.

⁵⁴ Michel Debré, Mémoires, Tome 2, *Op. cit.*, p. 93. Voir également : François Mauriac, De Gaulle, Paris, Editions Grasset, 1964, p. 187.

